XXV ATCM
WP-022
Point 4 g) de l'ordre du jour du CEP
Présenté par le Royaume-Uni

Original : Anglais

Système des zones protégées de l'Antarctique :
Proposition portant création d'une archive d'informations

Rappel des faits

Conformément à la résolution 1 (1998), les Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique révisent les plans de gestion des zones spécialement protégées de l'Antarctique (anciennement zones spécialement protégées ou ZSP et sites présentant un intérêt scientifique particulier ou SISP) pour se conformer aux dispositions de l'annexe V du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement. Le Royaume-Uni a reçu pour tâche la révision des plans de gestion de 13 sites dans la région de la péninsule Antarctique.

Dans le courant de cette révision, les valeurs originelles des sites ont été réexaminées et les données disponibles analysées. De surcroît, six sites ont fait durant les mois de janvier à mars 2001 l'objet de visites sur le terrain en vue de vérifier les descriptions qui en avaient été faites et de pallier les lacunes de données cependant qu'un grand nombre de nouvelles informations était compilées sur les sites eux-mêmes.

Pendant la révision, il est devenu manifeste que la qualité et l'accessibilité de l'information jouent un rôle vital dans la gestion efficace des zones spéciales. Si la qualité de l'information est médiocre – ou si l'information jouit d'un niveau de qualité suffisant mais il s'avère impossible d'y accéder – la capacité qu'auront les visiteurs de suivre les politiques de gestion afin d'accéder aux sites et de les utiliser risque d'être sérieusement limitée.

La révision des plans de gestion en vue de se conformer aux dispositions de l'annexe V a donné au Royaume-Uni une occasion on ne peut plus opportune de se demander comment rendre plus accessible l'information sur les zones protégées, en particulier pour ce qui est des articles 9 et 10 de l'annexe V du Protocole relatif à la protection de l'environnement intitulés « Information et publicité » et « Echange d'informations » respectivement.

De plus, les plans de gestion des zones protégées encouragent normalement les Parties à déposer, chaque fois que cela s'avère possible, dans une archive à laquelle le public a accès les rapports de visites de zones protégées et à tenir à jour un dossier d'utilisation pour faciliter d'une part la révision des plans de gestion (révision exigée une fois au moins tous les cinq ans par l'annexe V) et, d'autre part, l'organisation de l'utilisation scientifique des zones.

Création d'une archive d'informations

Avec ces obligations à l'esprit, le Royaume-Uni a créé une archive informatisée simple pour conserver ces catégories d'information. Les priorités en matière d'inclusion ont été identifiées comme suit :

1. Une liste des sites, leur emplacement étant indiqué sur des cartes.
2. Une description sommaire des sites.
3. Les plans de gestion et leurs cartes.
4. Les bibliographies d'ouvrages s'appliquant à chaque site.
5. Les données de visite des sites comme les dossiers des permis d'accès et les rapports de visites des sites.
6. Les informations sur tous les changements significatifs dont une zone a fait l'objet.
7. Les informations sur les données scientifiques conservées sur un site.
8. Un fichier photographique pour chaque site (stocké numériquement).

L'archive d'information a été créée pour tirer parti des avantages qu'offre l'Internet. Cette approche permet en effet un accès rapide et réparti à l'information sur la base de formats types et faciles à se procurer tout en permettant également des recherches électroniques. Elle a été considérée comme le moyen le plus simple et le plus efficace de faciliter l'accès au Royaume-Uni à l'information sur les zones protégées. Elle avait également pour avantage additionnel de permettre l'établissement de liens avec d'autres sites Internet sur lesquels l'information relative aux zones protégées de l'Antarctique est stockée. Cette approche permet en outre d'avoir accès à l'information partout dans le monde, ce qui, compte tenu de la nature internationale des activités menées dans l'Antarctique, a été considéré comme offrant un avantage potentiel à d'autres Parties, aux milieux scientifiques, à l'industrie du tourisme et au grand public en général.

On trouvera à la figure 1 le schéma d'information en résultant. A ce stade, l'archive contient essentiellement des informations sur des sites pour lesquels le Royaume-Uni avait été chargé de réviser les plans de gestion. Les catégories d'information incluses pour ces sites apparaissent aux niveaux inférieurs de la Figure 1. Des liens sont établis avec l'information en ligne disponible pour d'autres zones protégées directement de la liste des zones protégées mais aussi des cartes reliées entre elles par voie électronique qui montrent l'emplacement des sites.

Proposition

L'archive d'informations a pour but d'améliorer l'accès à l'information sur le système des zones protégées de l'Antarctique. Elle pourrait répondre aux besoins du Comité pour la protection de l'environnement et des Parties consultatives sous la forme d'une archive centrale pour toutes les zones protégées. Le Royaume-Uni se ferait un plaisir de recevoir les commentaires d'autres Parties sur l'utilité d'un tel mécanisme ainsi que sur la structure et le contenu du site, qui pourraient être adaptés à cette fin. Si l'idée est jugée utile, il serait prêt à développer le site plus en avant en y ajoutant des informations plus détaillées et en établissant des liens avec d'autres données disponibles en ligne.

Si le Comité juge utile d'élaborer plus en détail l'archive sous la forme d'un service international d'archivage d'informations sur les zones protégées de l'Antarctique, il faudrait alors se pencher sur la question de leur stockage et de leur mise à jour à plus long terme. Les options comprennent soit l'ajout du site au site Web du Comité pour la protection de l'environnement ou au

site Web de la Réunion consultative/Secrétariat en cours de développement par l'Argentine soit l'établissement d'un lien avec eux.

L'archive d'informations sur les zones protégées sera disponible en ligne en temps voulu pour la XXVe Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique qui se tiendra en septembre 2002, réunion au cours de laquelle le Royaume-Uni distribuera des données actualisées sur le contenu du site et sur la manière d'y accéder.

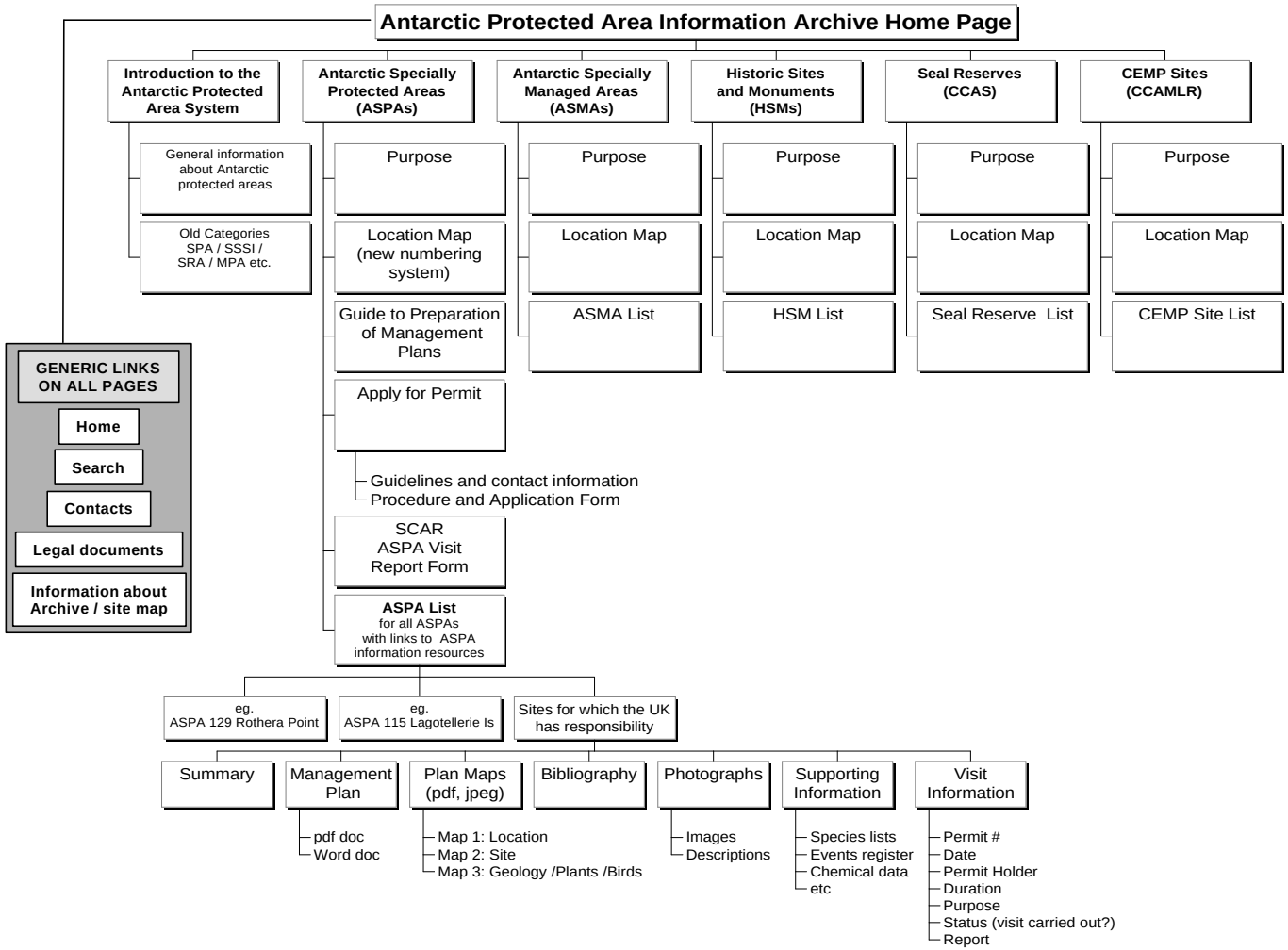

Figure 1: Antarctic Protected Area Information Archive, information architecture

25/07/2002